

#grippe #vaccination

La grippe peut être mortelle

Se protéger et protéger son entourage, avec le vaccin contre la grippe.

Les dernières enquêtes témoignent d'une progression des connaissances sur la gravité de la grippe, la mobilisation en faveur de la vaccination antigrippale doit continuer.

L'an dernier, au sein de la population ciblée par les recommandations, **moins d'un icaunais sur deux (47,3 %) s'est fait vacciner**. Ce taux se situe au-dessus de la moyenne nationale (45,6%)¹ mais en dessous du **taux de couverture vaccinale recommandé** par l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui est **de 75 %**.

Le « **réflexe vaccinal** » est important, en particulier chez les personnes nouvellement invitées à se faire vacciner et celles n'ayant jamais franchi le cap les années précédentes. La couverture vaccinale de ces personnes dites « primo-vaccinantes » demeure en effet faible, de l'ordre de 10 % l'an dernier en France.

Un parcours vaccinal simplifié

Pour encourager et faciliter l'adoption de cette habitude, le parcours vaccinal a été simplifié.

Toutes les personnes **majeures** pour qui la vaccination antigrippale est recommandée (personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques tels qu'un diabète, une insuffisance cardiaque ou respiratoire, ainsi que les femmes enceintes, les personnes obèses, etc.) peuvent désormais **retirer leur vaccin à la pharmacie**, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance Maladie.

Elles peuvent ensuite **se faire vacciner** par le **professionnel de santé de leur choix** : infirmier, médecin, sage-femme.

Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Une fois vacciné(e), vous pouvez mettre - ou faire mettre par un professionnel de santé - l'information sur votre DMP ou Dossier Médical Partagé, votre carnet de santé électronique.

#hiversansgrippe

Renseignements complémentaires sur votre compte ameli et sur ameli.fr

 [Suivez notre actualité sur Twitter !](#)



¹¹ Source : Santé publique France. A partir des données de la Cnam et pour la quasi-totalité des régimes d'assurance maladie